

HOMMAGES A LA WALLONIE

Mélanges offerts à Maurice A. Arnould et Pierre Ruelle

université libre
de Bruxelles
faculté de
philosophie et lettres

Tirage à part

éditions de
l'université de Bruxelles

Édités par
Hervé Hasquin

Urbanisme, architecture et entreprises au siècle des lumières: l'exemple de Jacques-Barthélemy Renoz

PAR ÉTIENNE HÉLIN

(Université de Liège)

Que l'on s'attache au commerce médiéval en pays mosan ou aux actuelles métamorphoses des bassins houillers, la croissance des villes est un des thèmes majeurs qui s'imposent à la réflexion des historiens. Le nombre des habitants n'est pas seul en cause. Il s'agit de comprendre d'abord comment tant de gens ont réussi à subsister au même endroit sans tirer leurs ressources du sol: en d'autres termes, l'industrie et les services (commerces, transports, administration) sont quasiment seuls à assurer la survie des citadins et, sans ces activités, sans leur prospérité, aucun progrès matériel n'est concevable. Il faut se demander ensuite comment les bourgeois des villes tirent parti de l'espace qu'ils occupent. Le plan d'une ville est, pour reprendre l'image difficilement traduisible de J. Fritz « festgewordene Geschichte », une « Histoire concrétisée » c'est-à-dire saisie et immobilisée dans ses pierres. Le tracé des rues, l'emplacement des marchés et des ateliers, l'allure des façades expriment respectivement les courants d'échanges, les nécessités du travail et de la consommation, l'indigence ou l'aisance des habitants. Bref, les mille et une interférences de la vie en commun sont décelables dans le paysage urbain. Ce dernier est le produit d'une société et, comme tel, un document de premier ordre aux yeux de l'historien.

Depuis la Renaissance en Italie, depuis le xviii^e siècle aux Pays-Bas, la dialectique spontanée de l'homme et de son environnement se complique à la suite de l'émergence d'un groupe de professionnels de l'aménagement de l'espace: les architectes. Bien en cour chez les Princes, se posant en arbitres du bon goût chez les riches, ils diffusent activement la dernière mode et ont une recette pour résoudre chacune des innombrables difficultés que suscite la vie en commun.

Impératifs économiques d'une part, coûteux besoins d'autre part. Qu'en est-il à Liège où, paradoxalement, la croissance est quasi-nulle

durant le XVIII^e siècle? La population plafonne au niveau des 55.000 habitants dont près d'un quart sont pauvres ou végètent sous la menace permanente du chômage qui les réduira à la mendicité. Tandis que les activités traditionnelles (houillerie, armurerie, clouterie) stagnent faute de débouchés, quelques entrepreneurs s'ingénient à lancer des activités nouvelles: faïenceries, manufactures de fer blanc, élevage de vers à soie... Combien y en eut-il de ces tentatives, plus soucieuses de bénéficier des privilèges octroyés par les Etats que de prospecter la clientèle? La foule des particuliers répugne à se lancer dans des aventures industrielles. Elle préfère les placements de tout repos: des terres ou des seigneuries à la campagne pour les plus riches; pour les autres, des rentes en prévision des vieux jours; pour tous, reconstruire qui sa boutique, qui son hôtel de maître. Entre le bombardement de Boufflers (1691) et la Révolution, s'étend un siècle faste pour les constructions civiles liégeoises. Architecte en vogue et homme d'affaires infatigable, Jacques-Barthélemy Renoz (1729-1786) va désormais illustrer notre propos.

Davantage qu'un architecte : un urbaniste

Agé de vingt-cinq ans à peine, il se fait remarquer en menant à bien la reconstruction de la collégiale Saint-Jean l'Évangéliste (1754-1757), d'après les plans de Pisoni. On lui doit aussi l'église Saint-André près du Marché, celle du couvent des Augustins (actuellement: Saint-Sacrement au boulevard d'Avroy), le bel Hôtel de Ville de Verviers, celui de Spa (démoli en 1877), le Vaux-Hall et la glacière de Spa. Edifices un peu figés dans leur classicisme d'importation récente, mais bien proportionnés et mis en harmonie avec le décor des alentours. Renoz fut moins heureusement inspiré lorsqu'il remania l'hôtel van den Steen au Mont Saint-Martin, restaura l'église du Val-Benoît et perça d'un banal portique le majestueux *Westbau* de Saint-Barthélemy. En collaboration avec Barthélemy Digneffe, il reconstruisit et aligna la petite église paroissiale de Saint-Séverin. Parmi les nombreux immeubles qu'il édifia, le plus familier aux Liégeois est celui de la Société Littéraire (n° 5 de la place de la République Française), un club privé fondé le 5 avril 1779 et qui joua un rôle moins engagé que la Société d'Emulation, créée aussitôt après (29 avril 1779). On prête encore à Renoz la construction de l'hôtel Dognée-Devillers (rue des Prémontrés) et d'une maison place des Carmes (n° 10, démolie après 1960).

Certains de ces édifices lui sont attribués par une tradition qui remonte à Villenfagne et doit avoir été confirmée par des descendants de sa famille (du Vivier de Streel, l'architecte Jamar) avant d'avoir

été recueillie par Th. Gobert (en 1895) et Jules Helbig (1907) dont les notices biographiques furent adoptées par nombre d'imitateurs¹.

En histoire de l'art, l'essentiel n'est pas là. Il consiste à démêler les courants d'influence, à déceler l'affirmation d'un style, voire d'une esthétique propre au créateur; ce travail vient d'être entrepris par M. Philippe Stiennon qui se propose notamment de revoir tout le dossier de la reconstruction de Saint-Jean.

Avouons aussi que bien des pages de la biographie de notre personnage restent dans l'ombre: son apprentissage à Paris, notamment, où il aurait rencontré ses compatriotes (Demarteau? Duvivier?) mais aussi d'autres artistes dont l'architecte Louis et Greuze qui le peignit en médaillon. Sans doute avait-il achevé ses études le 24 mai 1756 puisqu'à cette date, il porte déjà le titre de maître « architectht » en prêtant serment et en payant les 40 florins qui lui valent l'acquêt de la « grande raete » (inscription) du Bon Métier des maçons². Il semble

¹ DE VILLENFAGNE D'ENGIHOUL, *Mélanges pour servir à l'histoire civile, politique et littéraire de l'ancien pays de Liège* [...], Liège, 1810, p. 72.

Th. GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. X, Bruxelles, 1977 (ne diffère pas substantiellement de l'édition de 1895) pp. 111-117 et fig. 2627-2633.

J. HELBIG, *Renou (Jacques Barthelemy)*, dans *Biographie Nationale*, t. XIX, Bruxelles, 1907, coll. 132-135.

Renou fut l'émule et peut-être le concurrent de Barthélemy Digneffe. Ils travaillèrent à la nouvelle église Saint-Séverin et à l'expertise de maisons liégeoises; ARCHIVES DE L'ÉTAT À LIÈGE (A.E.L.), Notaire P.J. Hardy, 4 août 1783. Nous sommes redevable de cette référence, ainsi que de plusieurs autres aux protocoles des notaires P.J. Hardy, G.J. Bertho, N.J. Lambinon et Ch. L. Lambotte, à M^{me} B. Lhoist-Colman. Le regretté J. Breuer nous avait communiqué ses notes prises dans les minutes des notaires J. Bernimolin, J. Carlier, Cloes, A. Keppenne, A.J. Pirlot et D.D. Saive. A M.N. Mélon, nous devons des notes extraites du greffe scabinal de Seraing et à M.G. Hansotte, celles du protocole J.D.D. Barbière et P.G. Bovier. M.A. Lemennier a attiré notre attention sur les analogies entre la carrière de Renou et celle de l'architecte Jacob qu'il est en train d'étudier. A tous, nous exprimons notre vive reconnaissance.

² A.E.L., Métiers, 108, A., f^o 167 v^o (communiqué par M^{me} B. Lhoist-Colman). — Le contrat signé le jour du mariage ne spécifie pas les biens du futur époux; A.E.L., Notaire J. Carlier, 18 février 1759. — Les actes des baptêmes des 14 enfants inscrits dans les registres des paroisses Saint-Adalbert et Notre-Dame aux Fonds, s'échelonnent entre le 25 novembre 1759 et le 3 août 1778. Le choix des parrains et marraines ne révèle rien que de très normal: membres de la famille ou notables du quartier de l'île: chanoine Raick, J.P. Dumont, les avocats Jean-Nicolas Levoz et Henri Goreux. — Le couple Renou-Cralle a habité successivement la rue Sœurs de Hasque, place des Carmes et le Vinave d'île, n^o 603. La capitation signale une seule servante mais « beaucoup d'ouvriers »; A.E.L. Etats, 89, Saint-Martin, f^o 113 — Expertises conjointement avec B. Digneffe dans A.E.L., Notaire P.J. Hardy, 4 août 1783; avec d'autres maîtres maçons ou charpentiers « très experts » et entrepreneurs de différents édifices et grands ouvrages; ibidem, 12 juillet 1763 et 28 mai 1781; Notaire J. Bernimolin, 7 février 1784.

exagéré — comme l'écrivit Helbig — de prétendre que Renoz serait né dans une « famille patricienne ». Il avait épousé, le 18 février 1759, Marie-Joseph-Gabrielle Cralle qui lui avait apporté une dot de 1000 écus et un trousseau d'une valeur de 500 fl. Il en eut au moins 4 filles et 10 garçons. L'aîné de ses fils, François-Barthélemy-Joseph (baptisé le 25 novembre 1759), également architecte, s'associa à son père; partisan du dernier prince-évêque Méan, il devint officier dans la maréchaussée, offrit ses services au comte d'Artois, le futur Charles X et mourut en émigration. Un cadet, Nicolas-Joseph devint chanoine coadjuteur de Saint-Jacques. Un autre — nous le verrons plus loin — dirigea la papeterie des Polets, où Jacques-Barthélemy avait une importante part de fondateur.

Parmi les descendants, ceux qui se sont ouvertement compromis au service du Prince-Evêque quittent la scène; plusieurs s'endettent; l'un ou l'autre réussit à retrouver son rang dans le milieu des notables liégeois. Avant même d'avoir épuisé toutes les filières que suggère une généalogie aussi ramifiée, nous pressentons que nous avons affaire à une famille en pleine ascension sociale³. Que cette fortune et cette

³ L'aîné des fils, François-Barthélemy-Joseph, architecte comme son père, devint son associé lors de son contrat de mariage qui lui assurait, outre sa part d'héritage, la cession de la moitié du commerce de bois de son père; A.E.L., Notaire Ant. Jos. Ansiaux, 5 décembre 1785; après son veuvage, sa mère lui confia la gestion des affaires en cours; ibidem, 4 juillet 1788. Attiré par la carrière militaire, en 1784 il devint capitaine au régiment des Etats. Une chronique rapporte que ce « fils de masson, masson lui-même » aurait sacrifié 12.000 livres pour obtenir « l'expectative d'une sous-lieutenance ».

Dans l'espoir d'être anobli, il se serait présenté au comte d'Artois, séjournant alors à Coblenze, au milieu des émigrés. « Votre nom? aurait dit le prince.

— Renoz.

— Etes-vous gentilhomme?

— Je suis architecte.

— En ce cas au moins vous nous serez utile pour rebâtir la Bastille! » Liège, Bibliothèque de l'Université, Mss 452 C, *Collectanea* par G. BURDO, f° 180, se référant à la *Gazette Universelle* du 3 février 1792, n° 34.

En 1793, F.B.J. Renoz se qualifie de major au service de Sa Majesté Très Chrétienne. En même temps, il obtient un brevet de lieutenant-prévot général dans la maréchaussée de Prince-Evêque, troupe qui passera au service de l'Autriche, à partir de 1794. Il meurt en émigration à Munster le 1^{er} mars 1799.

Un autre fils, Victor-Félix-François-Joseph, baptisé le 29 avril 1763, avait épousé Anne-Marie-Thérèse-Louise de Bailly, fille de Henri-Gérard, avocat au tribunal des Vingt-Deux, révolutionnaire modéré qui deviendra maire de Liège de 1802 à 1812. Lors du contrat de mariage, la mère du futur lui assure, outre 2000 fl.bb., une rente de 400 fl.bb. ce qui correspond, selon elle, au revenu d'un neuvième de ses parts (2/16^e) dans la société du Vaux-Hall de Spa. Les profits seraient alors très inférieurs à l'estimation des contemporains. Mais durant l'été 1788, les actionnaires des maisons de jeux englobèrent une fortune à défendre leurs privilèges; E. HÉLIN, *Les jeux de Spa, Folklore Stavelot, Malmédy, Saint-*

notoriété soient le fait d'un « homme à talent » (comme on disait au XVIII^e siècle), voilà qui mérite ici considération. Jacques-Barthélemy Renouz réussit dans une société où les titres nobiliaires, les terres, les offices publics, les prébendes sont les meilleurs atouts. Il n'est pas non plus — à l'instar des fabricants verriétois qui forment alors l'avant-garde du capitalisme conquérant — à la tête d'une grosse manufacture. D'une manière plus complexe que ne l'imaginent les historiens de l'économie, il éparpille les risques et optimise les profits.

Quels peuvent être les gains d'un architecte? La plupart des devis sont perdus et, dans ceux qui subsistent, les érudits ont été plus attentifs aux clauses relatives aux matériaux qu'aux prix. Ainsi, dans le contrat passé le 30 janvier 1786 pour construire le local de la Société Littéraire sur l'emplacement et avec des pierres de l'église du Séminaire, il est stipulé que le fourneau de la salle des commissaires sera en cuivre « avec belles porcelaines », que « la rampe sera en fer d'un bon goût », les cheminées en marbre de Saint-Remy, toutes les charpentes en chêne « bien sec, sans aubier ». Le prix, terrain compris, est de 46.500 florins brabant dont 16.000 seront payés en cours de construction, en quatre échéances, avant juin 1787. Mais comment interpréter le fait que les 30.500 fl. restant sont convertis en rente à 3 %? On reconnaît bien là un des traits de l'ancienne économie liégeoise: l'absence de véritable banque empêche de mobiliser de gros capitaux, de sorte que les particuliers hypothèquent sans cesse une partie de leur patrimoine en « contrepan » c.à.d. en garantie de rentes qui sont théoriquement rédimibles mais qui, en fait, sont dévolues par héritage, tissent tout un réseau d'obligations et empêchent souvent de calculer un bilan. Dans le cas présent, Renouz, qui mourut le 2 octobre 1786, donc bien avant l'achèvement des travaux, eut de quoi rembourser ses créanciers et ses fournisseurs ce qui assura à sa veuve et à ses héritiers une rente de 330 fl. laquelle correspond à un capital de 11.000 florins. Est-ce l'équivalent d'une marge bénéficiaire qui atteindrait alors 23 à 24 % des sommes prévues au devis⁴?

Vith, t. 34-36, 1972, pp. 20, 24, 26. A.E.L., Notaire Ant. Jos. Ansiaux, 5 août 1788; Fonds français, 2101. — Jean-Jacques-Joseph Grégoire, baptisé le 11 mars 1766, devint officier au Royal-Liégeois, régiment dont la fidélité à Louis XVI inquiétait les patriotes; A.E.L., Notaire G.A. Hubens, 16 juin 1789. — Henri-Albert-Joseph, baptisé le 18 septembre 1767, est qualifié de garde d'honneur du Prince-Evêque en 1794; il se réfugie alors à Bâle; il avait épousé Marie-Thérèse Wadelaux, fille d'un gros fermier d'Alleur, victime de l'hostilité des patriotes qui incendièrent sa cense; cf. ci-dessus, p. 284; A.E.L., Fonds français, Préfecture, 2116, dossiers des émigrés; Notaire G.A. Hubens, 31 mars 1794.

⁴ Le contrat d'entreprise confiant à Renouz la construction est publié par L. DE THIER, *La Société Littéraire*, Liège, 1888, pp. 151-154, 158-169, et remplacé

Quelques entreprises sont plus coûteuses: l'hôtel de ville de Verviers, estimé à 60.000 fl. en 1775, en avait absorbé plus de 300.000 en 1780! Toutes les maisons ne sont pas aussi chères que le local de la Société Littéraire, encore que la somme de 20.000 florins soit plus d'une fois dépassée durant le dernier quart de siècle⁵.

A côté des quelques contrats retrouvés bien d'autres attendent d'être découverts dans les protocoles des notaires, les fonds de familles, les comptes d'abbayes ou les greffes scabinaux. Telle quelle, notre première récolte montre déjà qu'un architecte comme Renoz ne se contente pas de chantiers et d'expertises. Il est marchand de bois; il vend des maisons et des terrains et, lorsque les clients ne paient pas comptant, il les oblige à verser une rente. La perception des loyers, d'éventuelles saisies, la nécessité tantôt de placer son argent tantôt de mobiliser de gros capitaux sont autant d'occasions qui incitent Renoz (et surtout ses successeurs) à se lancer dans un trafic très fluide de rentes, ce qui ne l'empêche pas d'investir durablement en biens fonciers: il a un ferme à Comblain la Tour, une autre à Rabosée, une maison de plaisance à Rivage-en-Pot, au moins une autre à Sclessin et des vignobles à l'entour⁶. Bien des titulaires de professions libérales sont

dans son contexte par P. VAUTE, *Histoire de la Société Littéraire de Liège, 1779-1979*, pp. 28-29.

⁵ Au sujet de l'Hôtel de Ville de Verviers, cf. E. PONCELET, *Inventaire des dépêches du Conseil Privé*, t. I, Liège, 1947, p. 34. — M.B. Wodon, qui écrit l'historique du monument, nous signale une lettre du 17 février 1780 dans laquelle J.B. Renoz fait allusion à 30.000 florins qui lui sont dus à titre d'avance. — Au sujet du coût du Vaux-Hall de Spa, cf. ci-dessous, note 12. Le devis détaillé d'une maison de la place Saint-Barthélemy appartenant au chevalier de Chestret de Horion, ne s'élève qu'à 6000 fl. à peine. A vrai dire, il ne s'agit que d'une reconstruction comportant un avenant de 800 fl., le réemploi des matériaux et des fournitures en nature: 100 tilleuls en pépinière. Un autre hôtel, sis en Agimont, dont le propriétaire est le capitaine Louis-Cajetan de Chestret, est reconstruit par Renoz de fond en comble pour 11500 fl.; A.E.L., Not. Ant. Jos. Ansiaux, 29 mars et 17 mai 1775. Une parcelle de terrain de l'ancien séminaire et un hôtel de maître, en construction le long de la place aux Chevaux, sont vendus pour 52.000 fl. au comte Charles de Geloës, tréfoncier du chapitre cathédral. La maison voisine, elle aussi en voie d'achèvement, est cédée pour 20.000 fl. à Cassiodore-Hercule-Désiré Thonus; A.E.L., Notaire P.G. Bovier, 28 mars 1787 et Ant. Jos. Ansiaux, 2 juin 1788.

⁶ Commerce de bois: A.E.L., Not. Ant. Jos. Ansiaux, 10 février 1778. — Ventes: Th. GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. 10, p. 90, A.E.L., Notaire J. Carlier, 3 novembre 1761; Ant. Jos. Ansiaux, 25 mai 1778, 25 septembre 1781, 22 mars 1782, 26 novembre 1783, 14 avril et mai 1784, 30 mars 1793. Notaire N.J. Lambinon, 11 décembre 1776, 3 janvier 1777; Notaire Ant. Jos. Ansiaux, 2 janvier 1779, 15 mai 1781, 23 février 1781, 16 décembre 1782, 14 juin 1785, 5 mai 1786, 29 septembre 1787, 14 et 16 avril 1788, 21 janvier et 25 mai 1791, 29 mai 1792; Notaire Th. Ch. Descadres, 26 janvier et 12 mai 1787, 23 janvier et 22 février

devenus riches sans fortune initiale ni formation scolaire. Renou sort du rang parce que, sans rompre avec les habitudes calculatrices de la petite bourgeoisie liégeoise, il ne cesse d'innover. Une clientèle fortunée lui donne l'argent, en bref, les coudées franches. Elle entretient sans doute aussi deux traits de caractère qu'il serait vain de dissocier: 1° l'appât du gain et 2° le goût du risque.

1° Les placements du ménage Renou-Cralle ont débuté modestement (« pachuse » [remise]. Sur la Fontaine; maisonnette, provenant du patrimoine des Cralle en Bergerue et rue du Mouton Blanc) et c'est vers la fin de sa carrière que Jacques-Barthélemy s'est lancé dans les immeubles de haut standing, comme disent les agents immobiliers⁷:

« A vendre ou à rendre une Maison bâtie à neuf et à la moderne, libre de charges, située en quartier d'Isle. Le rez-de-chaussée contient un grand salon, grande salle, beau vestibule, escalier, antichambre, chambre à manger, garde-robe, cabinet, escalier dérobé, cuisine, lavoir, gardemanger, commun, grande cave et autres commodités, deux grandes cours dont une sont des remises pour 5 voitures, écuries pour 11 chevaux, grenier à foin, etc.

Au premier, cinq appartements dont quatre avec antichambre, chambre à coucher, alcove, garde-robe, cabinet de toilette, cabinet de garde-robe et boudoir; 5 chambres pour domestiques, grands greniers. Toutes les pièces sont tapissées, lambrissées, et mises en couleur et dorure » [...]

Gazette de Liège,

31 décembre 1784 et 3 janvier 1785.

2° Les clients de Renou et de sa veuve appartiennent pour la plupart au patriciat liégeois: un tréfoncier, un chanoine, Charles

1788; Notaire G.J. Bertho, 1^{er} septembre 1780 et 25 octobre 1782; Notaire A. Keppenne, 5 avril 1786; Greffe Scabinal, Seraing, 19, f^o 338 r^o; Notaire G.A. Hubens, 31 mars, 12 août, 1^{er} septembre, 14 août 1788, 8 avril 1789, 15 janvier 1790. — Fermes: Notaire Ant. Jos. Ansiaux, 13 avril 1781, 26 novembre 1786. — Maisons de campagne et vignobles: Notaire A.J. Pirlot, 30 novembre 1776; Notaire N.J. Lambinon, 27 septembre 1772 et 6 février 1773; Notaire Ant. Jos. Ansiaux, 3 décembre 1781, 6, 8 et 26 novembre 1783, 1^{er} décembre 1785, 30 novembre 1786, 31 décembre 1787; Notaire G.A. Hubens, 14 mai 1789, 30 mars 1791; Notaire A. Dubois, 8 février et 22 avril 1791.

⁷ Le confort, sinon le luxe, des maisons construites par Renou, apparaît dans les devis et dans les inventaires de mobilier; L. DETHIER, *op. cit.*, pp. 159-164; A.E.L., Notaire G.A. Hubens, 24 avril 1789, 22 janvier 1791; Notaire Ch. L. Lambotte, 27 novembre 1792 (maison en face de l'église Saint-Jacques, louée à la marquise de Cassiny).

Desoer, trésorier particulier du prince-évêque avant de devenir receveur général du département de l'Ourthe puis maire de Liège (1813-1814). Plus frappante encore, la forte proportion d'étrangers: gentilshommes anglais ou diplomates. Ils ne sont d'ailleurs pas tous du même bord: tandis que le nonce Brancadoro fait la chasse aux prêtres jureurs, Pierre Lebrun, ancien rédacteur du *Journal général de l'Europe* est à la veille d'une fulgurante carrière politique qui va faire de lui le ministre des Affaires Etrangères de la Législative puis l'enverra à l'échafaud. Quant à Jolivet secrétaire de la légation de France, il n'a jamais fait mystère de son mépris pour le gouvernement épiscopal et de ses aspirations révolutionnaires⁸.

En somme, sans appartenir à l'aristocratie, la famille Renoz est parvenue à nouer des relations avec les gens en place. La notoriété de Jacques-Barthélemy lui vaut la faveur du prince Velbruck:

« Son Altesse Celcissime, désirant favoriser cette partie de son Peuple privée de tous moyens de se perfectionner dans leurs Arts et Métiers, à nommé le sieur Renoz son Architecte, Directeur d'une Académie de Dessein dont les leçons seront données gratis par les sieurs Galhousen père et fils aux pauvres Apprentis » [...]

Gazette de Liège,

9 décembre 1774 et 8 janvier 1776.

La plupart des immeubles que possèdent les Renoz sont situés dans l'île ou à proximité immédiate. Sans doute Jacques-Barthélemy, comme son épouse, ont-ils fait leurs débuts dans la paroisse Saint-Adalbert. Ils ont habité, à partir de 1763, rue Sœurs de Hasque, puis place des Carmes. Sans doute aussi, à partir du XVIII^e siècle, le quartier s'imprègne-t-il du calme discret qui sied à l'aristocratie provinciale et

⁸ Parmi les locataires des hôtels construits à l'emplacement du Séminaire, outre le comte de Geloës (cité ci-dessus, note 6) dont la maison est louée à Bonne-Carrère, plénipotentiaire du roi de France, citons M. de George, commissaire de l'Electeur Palatin; Notaire Ant. Jos. Ansiaux, 21 janvier 1789, 5 et 25 mai 1791.

Rue des Carmes et près de Saint-Jacques, on rencontre le tréfoncier de Heusy, van der Hoop, plénipotentiaire des Provinces Unies, Pierre Lebrun, dont la maison vaut 28.000 fl.; César Brancadoro, Charles Desoer, la veuve de François Jolly, marquis de Fleury; A.E.L., Notaire J. Berthonier, 20 mai 1789; Ant. Jos. Ansiaux, 5 mai 1791; G.A. Hubens, 4 octobre 1789, 22 janvier, 5 février, 31 octobre 1791; A. Dubois, 8 février 1791, F. MAGNETTE, A propos de Pierre Lebrun, rédacteur du *Journal Général de l'Europe*, 1785-1792, *Chronique Archéol. du Pays de Liège*, t. 12, 1921, pp. 25-43; G. DE FROIDCOURT, Les réfugiés liégeois à Paris en 1793 et Pierre Lebrun (...) *Bull. Soc. Royale Le Vieux Liège*, t. 5, 1956, pp. 55-57. Cf. J. DARIË, Mission de Mgr Brancadoro [...], *Notices*, t. 12, Liège, 1885, pp. 257-281.

qu'il conservera jusqu'aux brutales percées d'après la seconde guerre mondiale. Plus directement, il fut le théâtre de trois opérations immobilières de grande envergure, sinon les seules du moins les plus significatives parmi les rares exemples que donne Liège sous l'Ancien Régime.

Dès sa séance inaugurale, le 2 juin 1779, la Société d'Emulation mit au concours deux modestes prix — de 10 et 5 louis d'or — puisque l'« on a moins en vue l'exécution actuelle des plans proposés que le développement du génie de nos artistes par l'honneur et la récompense ». Le donateur avait des idées si arrêtées quant à la construction d'une place publique, qu'il en avait déjà choisi le site — le delta de la Sauvenière — tracé les avenues et précisé l'ornementation d'un bassin qui occuperait le centre avec tritons, naïades, obélisque de marbre blanc... Rigoureuse symétrie, façades uniformes imposées à des hôtels de maîtres dites « maisons à équipages » et jusqu'à l'appellation — « Place des princes » — tout montre que la tradition des places royales continue à régner sans partage.

Renouz prend part au concours et l'emporte à l'unanimité. Ses *Notes sur le Projet d'une Place Publique*, imprimées en 1781 et accompagnées d'un bon plan, ne se conforment pas seulement aux souhaits des organisateurs. Elles montrent un homme qui voit grand mais sait calculer le prix d'une expropriation, sans toutefois nourrir la moindre illusion quant aux chances d'aboutir: « pour ce qui est des moyens [financiers], on les croit nuls »!⁹ Sitôt que le budget municipal sera équilibré, au XIX^e siècle, les architectes reprendront le projet de Renouz sous une forme simplifiée: ce sera la rue Cathédrale.

Vers 1784, c'est encore à Renouz que la Cité confie l'aménagement des terrains devenus disponibles à la suite du transfert de l'ancien séminaire épiscopal dans les locaux du Grand Collège des ci-devant jésuites wallons. Il ne s'agit pas d'un banal déménagement mais d'un nouveau fleuron ajouté à la renommée liégeoise: « Ce séminaire très célèbre, prédit l'*Almanach* de 1787, va acquérir un nouveau degré de

⁹ J.B. RENOUZ, *Notes relatives au plan d'embellissement* [...], Liège, 1781, surtout pp. 6-7, et 13-15 où, par souci utilitaire, l'auteur s'écarte du projet initial. Le plan hors texte est reproduit dans la nouvelle édition de Th. GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. 2, ill. 405 et 406. Un commentaire contemporain est publié dans *L'Esprit des journaux français et étrangers*, t. 7, juillet 1779, pp. 288-294. — Un autre projet soucieux de ménager des percées et de redresser les bras du delta de la Sauvenière, est conservé à la Bibliothèque Centrale de la Ville, Secrétariat de la Mairie, s.d. [antérieur à 1789]. — Cf. *Les constructions civiles d'intérêt public dans les villes d'Europe au Moyen Age et sous l'Ancien régime et leur financement*, Bruxelles, Pro Civitate, 1971, pp. 98-102.

gloire en formant aujourd'hui une espèce d'Université ». Velbruck, à l'origine, veut transformer en rue l'étroit passage qui relie la place Verte (dite officiellement du Maréchal Foch) à la place aux Chevaux (dite officiellement de la République Française). Pour plus de sûreté, il prescrit la largeur de la nouvelle artère et fait enregistrer par son Synode les clauses de vente des terrains. En 1785 et 1786, le chantier est actif. Renoz fut-il tenté de lotir des emplacements de grande valeur, et ce au mépris de l'intérêt général? Toujours est-il que le 23 septembre 1786, en plein Conseil de la Cité, sa nouvelle percée est l'objet de vives critiques. Elle « choque tellement tous les passants qu'il n'y a personne qui ne jette les hauts cris ». L'architecte « non content d'avoir donné l'alignement le plus tortueux et le plus maussade aux bâtiments en face de la Place aux Chevaux, oriente la nouvelle rue en direction du grand portail de la Cathédrale, au lieu de l'acheminer vers le Marché ». Le Conseil va jusqu'à accuser Renoz d'avoir sciemment laissé subsister une muraille « afin sans doute qu'on ne pourroit appercevoir ce défaut que quand il seroit trop tard, ce qui prouvoit clairement son mauvais dessein ». Trois jours plus tard, le Chapitre Cathédral, propriétaire du sol, interdit à Renoz de poursuivre les travaux.

La mort l'emporte le 2 octobre 1786. La place de maître-maçon de la Cathédrale devient vacante. Elle fut peu après confiée à François-Barthélemy, fils aîné et associé de l'architecte. C'est tout le contraire d'une sanction¹⁰.

A l'autre extrémité de l'Île, dans l'aristocratique paroisse Saint-Remy, les Renoz ont acquis les meilleures parcelles. L'antique abbaye de Saint-Jacques vient d'être sécularisée (28 mai 1785) et s'est métamorphosée en collégiale. Les nouveaux chanoines et un de leurs coadjuteurs, Nicolas-Joseph un fils de Jacques-Barthélemy Renoz, s'empressent de lotir les terrains claustraux et d'y édifier de spacieuses demeures. Elles attirent d'ailleurs l'attention du voyageur Georg Förster, de passage ici en 1790; il remarque des « maisons neuves et bien bâties, sur le quai, sur les places et sur ce que l'on appelle l'Île, derrière Saint-Jacques ». Rien d'étonnant à ce que ce coin, à la fois retiré et bien fréquenté, soit recherché par les riches étrangers: Français émigrés, Anglais passant l'hiver à Liège entre deux saisons à Spa.

Qu'il s'agisse d'une place princière à substituer aux taudis des environs de Lulay, des spacieux terrains sur les immunités de la

¹⁰ *Almanach pour cette année 1787 supputé par Maître Mathieu Laensbergh, Liège, (paginations multiples). — Gazette de Liège, 23 mai 1785, 21 avril 1786. — A.E.L., Cité de Liège, Recès du Conseil, 22 et 23 septembre 1786; Cathédrale, Secrétariat, Conclusions capitulaires, 26 septembre au 7 décembre 1786, f° 134, 138, 142, 143, 147, 149. — Th. GOBERT, Liège à travers les âges, t. 10, pp. 130-131.*

cathédrale ou autour de Saint-Jacques, Renoz s'adresse à une clientèle fortunée qui peut s'offrir le luxe de vastes hôtels construits selon le goût du jour¹¹. Nous sommes aux antipodes du seul autre exemple d'urbanisme que nous offre la principauté de Liège: les logements ouvriers construits en série par les patrons verriétois.

Renoz homme d'affaires

Notre architecte a vite compris qu'une maison ne rapporte pas seulement à son constructeur mais aussi et surtout à son propriétaire. Comme plus d'un Liégeois au XVIII^e siècle, il s'est aussi avisé de ce que Spa avait d'autres attraits que son eau.

L'initiative est prise par Martin Bossy, Commissaire de la Cité qui, en 1767, avait acquis du docteur Coquelet, un vaste terrain. Le 8 janvier 1769, Bossy s'est associé Jacques-Barthélemy Renoz et Charles Ogilvy; les trois compères détiennent les sept huitièmes des parts tandis que Gilles Lezaack, greffier de Spa, a le dernier huitième. L'architecte s'est bien entendu chargé de dresser le plan d'un bâtiment « pour y faire commerce comme aussi un jeu de paume ». Ce sera le Vaux Hall. L'acte constitutif de la société prévoit deux versements, de 12.000 fl. chacun, à verser à Renoz pour le gros œuvre mais s'abstient d'évaluer les parts. Le mois suivant, Renoz passe un minutieux contrat d'entreprise avec Mathieu Lefin, le tailleur de pierres qui avait déjà construit la Redoute sous les ordres de l'architecte Digneffe. Ici non plus, aucune évaluation globale ne donne un aperçu des sommes investies. En mars de l'année suivante, date limite pour les derniers pavements à livrer par W. Lefin, Renoz acquiert des intérêts dans une entreprise connexe: la Glacière de Spa. Il en devient locataire pour un tiers, avec comme associés Antoine Lembrée et Jean-Martin Bossy. Le loyer dû au propriétaire (le mayeur Leroy) est passé sous silence. En novembre 1785, Jacques-Barthélemy Renoz figure toujours parmi les sociétaires du Vaux-Hall en compagnie de Gilles Lezaack et Jean-Martin Bossy. Les associés de la première heure ont été rejoints par

¹¹ La sécularisation de l'abbaye Saint-Jacques et sa transformation en collégiale suscitent des mesures d'urbanisme municipal: suppression du moulin, démolition des remparts de la Cité, accès aux rivages; A.E.L., Notaire G.J.F. Rouveroy, 12 mai 1786; *Gazette de Liège*, 17 octobre 1785, 5 juillet et 18 septembre 1786; cf. ci-dessus, notes 6 et 8. — Une des maisons de Fr. B. Renoz dans l'enceinte de l'ex-abbaye, est louée pour 500 fl. au baron de Méan, capitaine dans le régiment Royal Liégeois; une autre est vendue 28.000 fl. à J.P.R. d'Andriessen; la moitié de 4 parcelles à bâtir est évaluée à 1252 fl.; A.E.L., Notaire Cloes, 15 avril 1788; Notaire J.F.N. Piette, 11 juin 1792; Notaire Ant. Jos. Ansiaux, 18 juillet 1792.

quelques notables: le Bourgmestre de Fossoul, le baron de Selys-Fanson, l'imprimeur Clément de Plomteux. Trois ans plus tard, en dépit des procès et des menaces sur le monopole des maisons de jeux, la part d'un seul des 8 sociétaires se vend à 70.000 florins. La marge bénéficiaire oscille alors entre 30 et 50 %. A vrai dire, il s'agit de la plus rentable des entreprises liégeoises¹².

*
**

La situation dans les charbonnages est moins brillante. On ignore tout des circonstances à la suite desquelles Renoz siège parmi les 5 sociétaires qui sont devenus maîtres des fosses des Innocens et Bayard: J.-C. Closon, M. Renotte, le capitaine Delchef et un certain Damien de Closset. On les connaît par une supplique d'avril 1778 qu'ils adressent aux Etats et qui sonne comme un appel au secours. Jugeons-en. Les patrons ont atteint de riches veines par 13 *bures* (puits) différents, épars entre Sainte-Walburge, Herstal et Vottem; ils ont une machine à feu, 2 *hernaz* (manèges actionnés par des chevaux) et de l'outillage d'une valeur de 40.000 florins. Ils estiment à 800.000 florins leurs investissements mais ils ne sont plus en mesure d'entreprendre d'autres travaux d'exhaure cependant indispensables. Ils demandent donc un subside de 50.000 florins et proposent en contre-partie le tiers de la production. Certains arguments ont une résonance étonnamment moderne: « une chose qui est actuellement dans la bouche d'un chacun qui est que les houilleries sont devenues des entreprises des Etats »¹³.

¹² L'hôtel de ville fut critiqué par les contemporains qui reprochèrent à J.B. Renoz ses vues mercantiles: au lieu d'un portique, il avait installé deux boutiques à louer au profit de la commune; A. Body, Anciens monuments spadois disparus, *Bull. de l'Inst. Arch. liégeois*, t. 32, 1902, p. 100 et planche B. — Contrat de société pour exploiter le Vaux-Hall et d'entreprise pour le construire; A.E.L., Notaire D.D. Saive, 8 janvier et 21 février 1769. — Au cours des années suivantes, Bossy et Lezaack sont devenus les débiteurs de Renoz; Notaire N.J. Lambinon, 2 septembre 1770 et 28 février 1772. Les sommes en cause n'ont rien de commun avec les 800.000 florins auxquels la rumeur publique évalue le coût initial: S. Ydon, *Mémoires* [...] Verviers, 1938, pp. 33-34. — La seule adjudication des « rafraichissements » rapporte 10.000 fl. par saison; A.E.L., Notaire Ant. Jos. Ansiaux, 25 novembre 1777. — Les profits des jeux sont 30 à 40 fois plus considérables; E. HÉLIN, *Les jeux de Spa*, op. cit., pp. 12, 15, 27. La Glacière abrite d'autres commerces qui contribuent sans doute à rendre l'exploitation plus lucrative; A.E.L., Notaire D.D. Saive, 14 mars 1770; *Gazette de Liège*, 1^{er} juin 1782.

¹³ A.E.L., Etats, liasse 255. — La veuve de Renoz et deux associés vendent pour 1920 florins 16 parts (sur 85) du charbonnage des Innocents et Bayard à l'avocat de Braconier et au prélocuteur Jean Wery; A.E.L., Notaire J.P. Piret, 18 mars 1789. Leur capital serait alors réduit à 10.000 florins environ.

D'ordinaire les subsides publics ne font que prolonger l'agonie d'une entreprise. Ici le remède sera apporté par un changement du régime des concessions, quelques années après le décès de Renouz. Toujours est-il que celui-ci se trouve, une fois de plus, impliqué dans une affaire de grande envergure, même si les profits sont moins plantureux que ceux de la « banque » de Spa.

*
**

Jacques-Barthélemy Renouz s'intéressa encore à bien d'autres entreprises, sans le moindre rapport avec l'architecture. Avec le célèbre imprimeur-libraire Jean-Jacques Tutot (celui que le regretté Marcel Florkin qualifiait de « spécialiste du pillage littéraire ») et avec son beau-frère l'avocat J.-J. Levoz, il forma une société pour assurer un service de diligences de Liège à Paris¹⁴. A vrai dire, ce n'était plus une innovation. Dès 1678, profitant de l'ouverture du Chemin Neuf à travers les terres espagnoles, Jacques Hennes avait obtenu du Conseil Privé une patente l'autorisant à exploiter un coche de Liège à Sedan. L'octroi fut renouvelé en 1697 mais les conquêtes des Anglo-Bataves empêchèrent Hennes d'en profiter et il dut solliciter une nouvelle commission en 1714. A la fin du règne de Velbruck, les circonstances sont plus favorables : sur les chaussées bien entretenues par les Etats la vitesse horaire passe de 2,2 à 3,4 km. Nos Liégeois se sont abouchés avec les sieurs Barbereux, entrepreneurs des diligences de Paris. Ils se disent forts de la « recommandation puissante » du comte de Vergennes, ministre des Affaires Etrangères. A Liège même, les trois associés bénéficient de l'appui du prince-évêque qui, à partir de 1777 au moins, caresse le projet d'établir des messageries avec la France. Il leur obtient, de son Conseil Privé comme de sa Chambre des Comptes, un octroi pour 25 ans, moyennant la minime redevance de 50 fl. Par contre, il s'oppose à ce que les sociétaires adressent une supplique au prince de Thurn et Taxis, démarche que le prince juge contraire à ses prérogatives. Ne veut-il pas plutôt rester en bons termes avec un personnage haut placé, en laissant intact son monopole de la poste aux lettres ? Enfin Velbruck associe à l'entreprise le bourgmestre Nicolas-

¹⁴ A.E.L., Notaire Ant. Jos. Ansiaux, 20 mai 1783. — Les démêlés avec Tutot concernent surtout les héritiers de Renouz et ne sont donc pas traités ici. — Noël-Joseph Levoz (qui signe cependant J.J.J. Levoz), est un « marchand banquier » qui, dès l'année suivante, va battre en brèche le monopole des maisons de jeux de Spa (la Redoute et le Vaux-Hall) en construisant un Club. En contestant les privilèges octroyés par le Prince, il joue un rôle décisif dans le déclenchement de la révolution liégeoise ; E. HÉLIN, *Les jeux de Spa*, op. cit., pp. 21-23.

Mathieu de Graillet — le mari de sa maîtresse — qui profite ainsi, une fois de plus, de sa situation équivoque.

L'affaire est donc d'importance. Les Liégeois voient au delà de l'horizon familial puisqu'ils ambitionnent de drainer à leur profit le trafic entre l'Allemagne et la Hollande au Nord, la Lorraine, la Champagne et la Bourgogne au Sud. De fait, durant les deux premières années, deux voitures partent de Liège chaque semaine en direction de Mézières. En mai 1785 cependant, des différends surgissent avec les partenaires français qui assurent les étapes entre Mézières et Paris. Ni le prince-évêque, ni le plénipotentiaire du roi de France à Liège ne réussissent à ménager un accommodement. Tutot, Levoz et Renoz cèdent leur octroi au directeur des Postes Impériales¹⁵.

*
**

Si l'entreprise des diligences vers la France se solda par un échec, celle du moulin à papier, au contraire, fut une durable réussite. Ici encore Renoz s'était associé à l'imprimeur Jean-Jacques Tutot. C'est d'ailleurs moins aux bailleurs de fonds liégeois qu'à un compatriote que Michel-Nicolas Jolivet, le jeune secrétaire de l'ambassade de France, attribue les mérites du nouvel établissement :

« Nous nous arrêterons seulement à une papeterie qui est à la porte de Liège. Elle est dirigée par un François né à Versailles même, jeté ici je ne sais comment. Il tient assez le secret là-dessus. Cependant il y a été depuis deux mois, ainsi qu'à Paris. Ce garçon plein d'industrie, connaissant la mécanique, a imaginé de construire, sur une petite isle, une papeterie. Il en a fait goûter le plan exécuté par lui-même, à deux ou trois particuliers qui ont bien voulu faire la première mise, qui a été de plus de 60.000 livres, et lui en ont donné la direction. Il l'a exécuté avec autant d'économie que de sagesse. Un bâtiment simple, mais bon, renferme trois grandes salles en bas,

¹⁵ A.E.L., Conseil privé, 127, 13 juin 1678, 158, 31 mai 1783 et 161, 9 mai 1789; ibid., 577; Chambre des Comptes, 107, f° 191-194. — Le point de vue français est exposé par P. DEYON, *Marie-Louis d'Escorches, marquis de Sainte-Croix, Revue d'Histoire Diplomatique*, t. 37, Paris, 1923, p. 100. — Les horaires et correspondances sont notifiées par la *Gazette de Liège*, 23 avril, 5 mai et 29 septembre 1784. Ce dernier numéro dément le bruit émanant de « personnes mal-intentionnées [qui] débitent dans le public que leurs voitures ont cessé de marcher ».

Renoz, quant à lui, utilise sa propre voiture pour se rendre à Paris mais, toujours économe, il cherche un ou deux passagers pour partager les frais et se charge de commissions pour ses compatriotes; ibidem, 30 juin 1786 et A.E.L., Notaire S.H. Henrotay, 23 janvier 1783; Notaire G.A. Hubens, 7 novembre 1790. — L. GENICOT, *Histoire des routes belges*, Bruxelles, 1948, p. 29; E. VAILLE, *Histoire générale des postes françaises*, t. 6, Paris, 1955, pp. 496-500, 505, 518, 551-552.

chacune destinée à un ouvrage différent. Les pilons dans une, les meules pour broyer dans une autre et les cuves dans la troisième. Au premier et au second étages sont les séchoirs, le magasin du papier et aux chiffons. Une cinquantaine d'ouvriers, toujours occupés à différents ouvrages, forment le tableau le plus intéressant. Il a imaginé depuis de construire un bâtiment parallèle pour y établir un second moulin que la même roue mettra en jeu. Il est déjà avancé et on y travaillera incessamment. Plus un bâtiment en aile pour loger les ouvriers afin de les avoir plus près et en être plus sûrs. Depuis 18 mois que la première est en action, il prétend que les fonds doivent être rentrés aux propriétaires. Et le total de la première mise est de 120.000 livres environ. Je le crois sans peine puisqu'elle est la seule à la porte de Liège et qu'il ne coûte rien de frais et de transport. Je ne dis rien puisqu'à un quart de lieue de la ville on charge des bateaux qui apportent du moulin où l'Ourthe passe et vient se jeter, à la porte de Liège même, dans la Meuse qui traverse cette ville. Tout entier à sa besogne, il se plaint quand quelqu'affaire l'appelle à la ville. Il est, d'ailleurs, honnête, poli, complaisant; il montre lui-même tous les détails de son usine et ne s'est réservé que deux petites chambres un peu plus grandes que le cabinet de votre nièce. Je vous cite ce trait comme le caractérisant assez ».

Progrès technique, spectacle « intéressant » qu'offrent une cinquantaine d'ouvriers sans cesse occupés et logés sous la surveillance d'un patron qui est lui-même un bourreau de travail, profitable amortissement des mises initiales: Lumières et capitalisme font bon ménage.

La *Description* de M.N. Jolivet est du 18 août 1783; un octroi daté du lendemain nous apprend les noms des sociétaires: Tutot, Renouz et Cralle, un parent de l'épouse de notre architecte, qui est « taxateur » au tribunal des échevins et occasionnellement marchand. La Chambre des Comptes autorise à prolonger de 600 pieds la *Batte* (quai construit sur pilotis) du bief des moulins dits Polets lez la Boverie, vraisemblablement pour accroître le courant qui meut les roues à aubes. Deux ans plus tard, nouvelle faveur administrative: l'impôt du Poids de la Ville ne sera plus perçu sur les chiffons qu'utilise la manufacture, « en raison de l'avantage qui en résulte aux ouvriers de cette Cité ¹⁶ ».

¹⁶ M.N. JOLIVET, *Description du pays et principalement de la ville de Liège*, aux A.E.L., Fonds Ghisels, 26^{bis}, f^o 6-7. — Bernimolin est un lieu-dit de la paroisse Saint-Vincent qui désigne les trois papeteries installées à la fin du XVIII^e siècle; il est donc parfois difficile de les distinguer. — Le contrat de société, en son article 37, ne prévoit que 5000 florins comme capital initial; A.E.L., Notaire Ant. Jos. Anslaux, 16 novembre 1781; cf. aussi 18 et 25 septembre et 4 août 1782. — A.E.L., Chambre des Comptes, 107, f^o 200 Conseil Privé, 159, du 18 septembre 1784 au 22 août 1785; Recès du Conseil de la Cité, 13 juin 1785.

On connaît mal les destinées de la manufacture au cours des années suivantes. En 1791, elle est dirigée par Henri Renoz (fils de Jacques-Barthélemy) et Félix Cralle. Il n'est donc plus question de Tutot. Sur place, la direction est confiée à Conrard Stas, un maître ouvrier qui ne sait pas signer son nom. Précaution exceptionnelle, son contrat est consigné par écrit et stipule qu'il touche 36 fl. bbt. par mois et sa femme 12 sous par jour. Il leur est interdit de quitter la fabrique « sous quel prétexte que ce soit ». Le ménage Stas jouit du logement, du chauffage, de la lumière, d'un jardin à pouvoir produire environ 20 *mannes* (panniers) de pommes de terre et de la graisse provenant des surplus de colle. Tel était le sort du contremaître dans une des principales manufactures de la ville.

Survint la Révolution qui, si elle ne changea guère la condition des ouvriers, donna les coudées franches à leurs patrons. Cralle se lança dans la politique et siégea au conseil municipal. La papeterie des Pollets fut réquisitionnée au profit de l'Administration Centrale du département. Vite rayé de la liste des émigrés, Henri Renoz reprit la direction de son usine. Dès l'an IX, le *Tableau politique* signale que « pour le papier d'impression et de poste » le moulin de la Boverie « présente le plus d'activité et le plus de perfection ». Il aurait donc surclassé d'emblée les papeteries hutoises, fortes de leurs séculaires traditions. *Le Mémoire statistique du département de l'Ourthe* (1806-1819) donne une idée de la production. Les trois papeteries de Henri Renoz — Bernimolin (fondée en 1778), La Semme (en 1779) et Les Polets (vers 1780) — emploient respectivement 21, 7 et 35 ouvriers, utilisent ensemble 8 cylindres et 9 cuves pour produire près de 88 tonnes de papier. Dans ce total, intervient la qualité supérieure, le vélin, étendu sur des toiles métalliques tissées par un ouvrier qui a fait son apprentissage à Londres aux dépens de Henri Renoz. Thomassin évalue à 71.730 francs le bénéfice annuel des 16 papeteries du département. Les Liégeois étaient persuadés que seul le papier de leur manufacture était jugé digne de la chancellerie impériale. La renommée de la papeterie Renoz survécut d'ailleurs aux changements de régimes. Lorsqu'en avril 1816, les archiducs Jean et Louis d'Autriche se rendirent à Spa, ils se firent montrer les entreprises les plus représentatives : les usines de fer blanc à Huy, les alunières de Flône, la fabrique de zinc de Dony, les « ateliers de mécanique » de Cockerill, la manufacture de draps de Burdo-Stas, les houillères de Orban, Béguin, etc. Chez Henri Renoz, « ils ont pris le plus grand plaisir à comparer les différentes espèces de papiers et l'ont particulièrement exprimé quand leur propriétaire leur a montré son beau papier à l'effigie de S.M. l'Empereur d'Autriche, de S.M. Marie-Louise son auguste fille, et de S.M. l'Empereur de Russie »¹⁷.

Renouz se rendit en Angleterre pour y acheter des machines et engager des ouvriers au courant des dernières innovations. Heureuse époque, où les progrès techniques ne détruisaient pas les sites champêtres, où l'industrie inspirait les poètes! Le fabuliste Rouveroy ne célèbre-t-il pas la *Promenade* à la Boverie sur le mode élégiaque?

« *J'entends le bruit de lourds marteaux
Un vaste bâtiment à mes yeux se présente
Le madrier gémit, je vois tomber les eaux
Et tourner la roue écumante.
Des débris de nos vêtements
Se forment ces feuilles légères
Où s'imprime la pensée, où les tendres amants
Déposent en secret leurs plus doux sentiments* »¹⁸

Henri Renouz mourut en 1836; son fils Jacques-Joseph s'intéressa vivement aux projets de dérivation mais laissa périr l'usine.

Pour une histoire des entreprises

Tout ce qui précède n'est qu'une fragile esquisse et nos interprétations sont à la merci de nouvelles découvertes. Plus on lira les protocoles des notaires liégeois et spadois, plus on y retrouvera des actes relatifs à Renouz, à ses enfants, aux sociétaires des entreprises industrielles. Nous avons déjà dû laisser de côté quantité de précisions relatives à la famille Renouz, à ses placements d'argent, à ses procès. Il faut beaucoup de patience pour reconstituer quelques indices d'une stratégie économique que nous ne parviendrons jamais à synthétiser. Les pièces essentielles — à savoir les bilans, les comptes, les copie-lettres, les partages et les inventaires — manquent irrémédiablement dans ce dossier. A vrai dire, l'histoire des entreprises est impraticable

¹⁷ Contrat d'emploi aux A.E.L., Notaire Ant. Jos. Ansiaux, 5 avril 1786; Notaire G.A. Hubens, 15 juin 1791. — *Gazette de Liège*, 8 novembre 1786, 1^{er} janvier 1787. — Interventions des pouvoirs publics: A.E.L., Etats, 255; Fonds français, Préfecture, 693, 1262, 1778. — Le roi Guillaume 1^{er} fera accorder 50.000 florins en mars 1826: *De l'emploi du fonds de l'industrie*, 1834, p. 14, n^o 82.

Henri Renouz et Félix Cralle, devenu notaire public, achètent quantité de biens que le ci-devant chapitre de Saint-Jacques et les Augustines de Beaugard possédaient à proximité de leur usine; A.E.L., Fonds Français, reg. 2018, 7 et 17 germinal an VI, etc. — Les acquisitions ultérieures de terrains, maisons et parts d'usines sont répertoriées dans les archives de l'Enregistrement. — L.F. THOMAS-SIN, *Mémoire statistique du département de l'Ourthe*, Liège, 1879, p. 433. — *Journal de la province de Liège*, n^o 78, 1^{er} et 2 avril 1816.

¹⁸ F. ROUVEROY, *Fables*, t. 2, Liège, 1843, p. 243.

sans documentation cohérente. Soulignons au passage l'impérieuse nécessité de recueillir en temps utile les archives des firmes commerciales et industrielles, petites et grandes.

On imagine trop souvent qu'il est possible de se faire une idée de l'activité économique d'un pays à l'aide des seules collections publiques. Les historiens ont contribué à accréditer cette illusion. Ils devraient savoir que la plupart des archives entreposées dans les collections de l'Etat n'arrivent là qu'à la suite de faillites ou d'une cessation d'activités. Pareille documentation est donc biaisée puisqu'elle oblige les économistes à comprendre la production des richesses et du profit à travers une série de situations aboutissant à l'échec! Les historiens n'ont pris conscience des réalités économiques que depuis une soixantaine d'années, durant une époque entièrement marquée par les interventions de l'Etat et fascinée par les entreprises géantes. Les activités de l'architecte Renoz font apercevoir un univers bien différent.

Certes l'Etat profile déjà sa silhouette tutélaire: octrois, privilèges exclusifs, drogues que sont les exonérations fiscales, mirage des subsides... Velbruck suscite la Société d'Emulation qui met à l'ordre du jour la rénovation urbaine tandis qu'il case ses protégés et perçoit les *royalties* des maisons de jeux. Petit à petit, entre le secteur privé et le secteur public, se tisse un réseau de dépendances et s'instaure un parasitisme réciproque. Mais rien de tout cela n'approche l'énorm transfert d'argent qu'opèrent aujourd'hui le Fisc et les cotisations de Sécurité Sociale.

Jadis, l'appât du gain immédiat est d'autant plus vif que les marges bénéficiaires dépassent parfois, pendant de brèves années, un confortable 30 %. Il n'est pas découragé non plus par la perspective d'une drastique ponction fiscale. En revanche, l'absence de crédit et la rareté des capitaux expliquent la forte mortalité des entreprises et elles obligent leurs chefs à ne compter que sur leur patrimoine. D'où les pratiques d'autofinancement; d'où aussi des installations, un outillage et une main-d'œuvre relativement modestes; d'où surtout le réflexe de prudence qui consiste à « ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier ». Ce trait de mentalité, d'une importance décisive puisqu'il corèbre sa structure à l'économie liégeoise proto-industrielle, est mis en évidence par la carrière de Renoz. Tout jeune architecte il rêvait de grandioses projets architecturaux: n'aurait-il pas voulu construire un Versailles à son compte? L'expérience lui enseigna qu'il n'y avait pas de petits profits et il ne dédaigna pas de recruter des locataires par les annonces en dernière page de la *Gazette de Liège*.

or
nd

te

